

L'an deux mil dix-huit, le 26 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : ..... Laurence MAS (pouvoir à Jean-Pierre BROCARD)  
..... Catherine DURY (pouvoir à Didier BERREZ)  
..... Alain-Stéphane OBERSON (pouvoir à Serge LACROIX)  
..... Estelle BERREZ  
..... Magali PEUGET

Membres absents : ..... Patrice MOREL  
..... Hülya KAPTAN

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Monsieur Jacques BAUDURET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, M. le Maire propose d'ajouter un sujet suite à une réunion tenue cet après-midi avec Maître Millet Bruno. Il s'agit de la cession par la commune de deux parcelles de lotissement à Jean-Pierre Brocard.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à cette proposition.

## **1. Affaires sociales :**

### **Avis sur le Projet Régional de Santé**

Jean-Pierre Brocard rappelle que le décret n°216-1023 du 26 juillet 2016 prévoit que le Plan Régional de Santé soit soumis pour avis aux collectivités territoriales de la région Bourgogne Franche Comté. Lors de la précédente séance du Conseil Municipal, il a été proposé d'examiner l'ensemble de ce projet, soit environ 650 pages réparties sur plusieurs documents. En effet, le Plan régional de Santé 2018-2022 se compose des documents suivants : le diagnostic régional, le cadre d'orientation stratégique (COS), le schéma régional de santé (SRS), le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) et le volet relatif à la coopération franco-suisse en matière de santé.

Jean-Pierre BROCARD, premier adjoint et médecin généraliste retraité, a donc examiné la totalité des documents et propose d'exposer une synthèse au Conseil, de manière à être en mesure d'émettre un avis.

### **I/ Le diagnostic régional 2018-2022**

#### **A/ Différences entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**

On distingue 5 catégories ou classes :

- 1) Territoires périurbains favorisés : 28 EPCI sont en sous-mortalité et sous-morbidité
- 2) Territoires frontaliers favorisés : 9 EPCI
- 3) Aires urbaines contrastées : bien pourvues en offres sanitaires
- 4) Territoires ruraux défavorisés : 41 EPCI dont Jura Sud

- ✓ Surmortalité pour maladies cardiovasculaires et traumatiques. Taux d'hospitalisation supérieur à la normale.
- ✓ Ménages en précarité énergétique.
- ✓ Densité des professionnels de santé inférieure à la normale régionale.

- 5) Classe 5 : territoires ruraux âgés et défavorisés : 20 EPCI
- ✓ Forte proportion de jeunes peu diplômés
  - ✓ Chômage important
  - ✓ EPCI en surmortalité
  - ✓ Plus de cancers digestifs, diabète, maladies psychiatriques
  - ✓ Densité des professionnels de santé la plus faible

#### B/ Etude démographique du Jura en particulier

- ✓ Densité habitants au km<sup>2</sup> : 52 (59 en Bourgogne)
- ✓ Densité de femmes en âge de procréer, naissance, population de moins de 20 ans, âgées, âgées dépendantes, personnes de plus de 75 ans vivant seules, précarité, CMU (6,8 % jeunes contre 10,8 % France entière)
- ✓ Etat de santé : mortalité dans la moyenne mais plus de maladies longue durée (Taux très important pour Jura Sud pour les cancers et les maladies respiratoires)
- ✓ Professionnels de santé ambulatoire : sous-effectif dans le Jura pour les médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, kinésithérapeutes, dentistes.
- ✓ 16 maisons de santé
- ✓ Etude sur l'offre de lits hospitaliers + EHPAD

## **II/ Projet : cadre orientation stratégique**

- Défi concernant le vieillissement
  - ✓ Les maladies chroniques
  - ✓ La santé mentale, psychiatrie
  - ✓ Démographie déficitaire de professionnels de santé dans le Jura :
    - 49 % de médecins de plus de 55 ans
    - 96 médecins généralistes / 100 000 habitants (France entière : 104)
    - Baisse de 35 % des spécialistes
- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé
  - ✓ Prévention et éducation
- Recomposition hospitalière pour optimiser l'utilisation de moyens techniques et humains
- Organiser des parcours de santé
  - ✓ Améliorer la pertinence des actes médicaux
  - ✓ Réduire la durée des séjours à l'hôpital
  - ✓ Développer la chirurgie ambulatoire

## **III/ Politique régionale de l'organisation des activités de soins**

- Etude sur la répartition des laboratoires d'analyses médicales
- Soins palliatifs, prise en charge des maladies neuro, cancers, hospitalisation à domicile
- Médecine générale hospitalière : garantir l'accès pour tous, regrouper les lits d'hospitalisation entre les établissements présentant une faible capacité ou faible activité
- Chirurgie / 2 modes d'exercice : en hospitalisation complète et en ambulatoire (la référence).

Taux critique de séjours à Saint-Claude : inférieur à 1 500 par an, et Clinique du Jura 1 538, mais le taux de chirurgie ambulatoire est satisfaisant (43 % contre 51,9% France entière).

D'après l'ARS, il faut donc réorganiser les sites fragiles comme Saint-Claude.

Il faut noter qu'ils ne prennent en compte ni la situation géographique du Haut Jura ni la loi Montagne.

Il faut développer la télémédecine, une meilleure coordination entre médecin de ville et hôpital

- Activité des maternités : elle est liée à celle des plateaux chirurgicaux (césariennes). De ce fait, les services de pédiatrie sont déficitaires du fait de l'absence de maternité.
- Etat des lieux concernant la médecine d'urgence

#### **IV/ Les orientations régionales**

- 1) Faire le choix de la prévention et agir tôt :
  - ✓ Vaccinations
  - ✓ Dépistages (cancer colorectal + sein)
  - ✓ Activités physiques appropriées
  - ✓ Education thérapeutique
- 2) Favoriser l'autonomie des personnes âgées ou handicapées
- 3) Favoriser les diagnostics précoces (enfants autistes)
- 4) Renforcer l'accès territorial aux soins

Au vu des éléments contenus dans ce projet régional de santé, Jean-Pierre Brocard propose d'émettre un avis défavorable fondé en particulier sur les motifs suivants :

- Politique de regroupement des lits d'hospitalisation entre établissements présentant une faible capacité en activité, en particulier sur Saint Claude (39200). En effet, le PRS ne tient pas compte de la faible densité de population en milieu rural et de montagne, ni du temps nécessaire de déplacement pour ces populations.
- Prévoir des actions favorisant les remplacements par des médecins retraités en zone déficitaire avec un système de cotisations adapté au temps réel de remplacement, et non rapporté à un trimestre complet.
- Licences de remplacement des médecins : elles ne doivent pas être données à vie mais sur une durée limitée afin de favoriser l'installation des médecins.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention

#### **2. Affaires foncières :**

##### **Cession de terrains du lotissement « Les Cueilles »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 13 mars 2017 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement « Les Cueilles », ainsi que le compromis de vente signé le 9 mars 2018 entre la commune et Monsieur et Madame Jean-Pierre BROCARD portant sur les lots n° 11 et 12 de ce lotissement.

Il précise également que Monsieur Jean-Pierre BROCARD étant 1<sup>er</sup> Adjoint à la commune, il ne peut prendre part au vote qui va suivre. Jean-Pierre Brocard se retire donc de la séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil de céder les parcelles cadastrées section AX n°476 - lot n°11 - d'une contenance de 609 m<sup>2</sup> et AX n° 477 - lot n° 12 - d'une contenance de 830 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Jean-Pierre BROCARD demeurant 1 Route du Lac, Les Genevriers, 39260 CHARCHILLA, au prix global de 93 535 €, TVA sur la marge incluse, soit une TVA sur la marge d'un montant de 15 584,37 € et un prix hors TVA sur la marge de 77 950,63 € payable comptant.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h05.**

*Le secrétaire de séance,*  
Jacques BAUDURET

*Le Maire,*  
Serge LACROIX



*Les Conseillers Municipaux*

|                            |                          |                      |                           |
|----------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------------|
| Jean-Pierre<br>BROCARD<br> | Didier<br>BERREZ<br>     | Jacques<br>BAUDURET  | Jean-Pierre<br>LANÇON<br> |
| Nicolas<br>BŒUF<br>        | Mekhia<br>ED-DHIMENE<br> | Sandrine<br>PRUDENT  | Annabelle<br>BOUVARD      |
| Eddy<br>LUSSIANA<br>       | Rachel<br>BOURGEOIS<br>  | Grégoire<br>LONG<br> |                           |